

## Communiqué de presse commun

# Rencontre du Conseil d'Etat et de l'Association région Val-de-Ruz (ARVR)

La chancellerie d'Etat communique :

C'est dans un esprit positif de part et d'autre que s'est tenue, mercredi 17 juin 2009 à Evologia, la rencontre annuelle entre les nouveaux membres du Conseil d'Etat et le Comité directeur de l'Association Région Val-de-Ruz (ARVR), emmené par son président M. Oscar Oppliger. Cette séance a été l'occasion, tant pour l'ARVR que pour le gouvernement cantonal, de procéder à un échange d'informations réciproques sur des sujets d'actualité, dont notamment le dossier TransRUN.

### Transports et TransRUN

A l'ARVR qui a demandé au Conseil d'Etat quelle était sa vision dans les domaines transport routier et transport public régional pour la région Val-de-Ruz, le gouvernement cantonal s'est dit à l'écoute de chaque région, rappelant aussi l'existence de la Conférence régionale des transports du Val-de-Ruz. Il a mentionné le projet de liaison avec Saint-Imier, à l'étude actuellement, qui pourrait être intégré dans la planification des transports.

Concernant la création d'une nouvelle ligne de desserte Mavilliers-La Jonchère-Fontaines Engollon, le Conseil d'Etat a informé que le projet doit être reporté pour des questions budgétaires.

Au sujet de l'état d'avancement du projet TransRUN, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de faire de ce projet une priorité pour ces prochaines années ; le dossier est suivi par une délégation du gouvernement cantonal composée des chefs du Département de la gestion du territoire (DGT), du Département de la justice, de la sécurité et des finances et du Département de l'économie. Le Conseil d'Etat a souligné qu'une grande avancée a été opérée depuis l'accord conclu en mars 2009 entre son autorité et les CFF, avec la mise à disposition de moyens importants par les deux partenaires sur ce dossier. De grandes options seront définies pour la fin de l'année 2009 a-t-il encore précisé. Le Conseil d'Etat s'est par ailleurs engagé à tenir informée l'ARVR sur l'avancement de ce dossier.

### Gestion des déchets : taxe au sac

Concernant le projet de loi sur les déchets visant l'introduction d'une taxe au sac, le chef du DGT Claude Nicati souhaite pouvoir présenter au Conseil d'Etat toutes les observations faites sur cette loi dans le courant de l'automne, avant un passage devant le Grand Conseil. Au vu de cet agenda, l'introduction d'une taxe au sac au 1er janvier 2010 n'est pas envisageable.

## **Régionalisation des eaux : extension du SEVRE**

L'ARVR a relevé que le projet de régionalisation des eaux constitue un projet phare pour le Val-de-Ruz. Le SEVRE actuel gère l'eau et le drainage de la partie est du Val-de-Ruz, soit 10 communes, mais a exprimé sa nécessité d'étendre cette structure à six autres communes. Une étude a été menée en collaboration avec l'Etat de Neuchâtel et l'ambition du Val-de-Ruz est d'introduire la nouvelle structure au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

A l'ARVR qui souhaite voir le SEVR obtenir une aide substantielle de l'Etat pour cette mise en œuvre, le Conseil d'Etat a répondu que, sur le principe, ce projet correspond aux regroupements d'activités s'inscrivant dans le cadre du fonds d'aide aux communes et obtient donc son soutien.

## **Energies renouvelables : site du Mont-Perreux**

L'ARVR a confirmé son espoir que puisse se réaliser le site du Mont-Perreux, avec le soutien du Conseil d'Etat pour son intégration en tant que parc d'éoliennes dans le plan directeur. L'ARVR a relevé que ce projet, porté par les collectivités publiques du Val-de-Ruz, aurait des retombées économiques substantielles intéressantes non seulement pour la région, mais également pour le canton.

Le Conseil d'Etat a rappelé que 11 sites sont actuellement à l'étude et que le sujet éolien dans son ensemble pose certains problèmes juridiques encore à résoudre, et ce indépendamment de l'acceptation du projet.

## **Tourisme : création d'une Maison des terroirs**

Créer une Maison cantonale des terroirs qui permettrait de positionner les produits régionaux? Le Conseil d'Etat voit ici une excellente opportunité, mais privilégie dans un premier temps la mise en place d'une structure plus modeste dans le cadre du Mycorama. L'ARVR se penchera sur cette piste.

## **Impact de l'introduction de HarmoS**

A l'ARVR qui a souhaité connaître l'impact de l'introduction de HarmoS sur le système scolaire de la région du Val-de-Ruz, le Conseil d'Etat a rappelé les grands changements qui entreront en vigueur pour l'année scolaire 2011-2012, dont notamment l'introduction de la scolarité obligatoire dès l'âge de 4 ans révolus, le passage de la durée de la scolarité obligatoire de 9 à 11 années et l'introduction de l'anglais dès la 5<sup>e</sup> année primaire. Dès lors, il faudra repenser l'école sous forme de cycles.

De plus, la place de la 6<sup>e</sup> année doit être revue ; il conviendra alors de repenser l'école obligatoire dans la verticalité et ses structures de pilotage ; l'idée consiste à créer des établissements scolaires régionaux autour des établissements secondaires existants. La pédagogie sera traitée au plan cantonal et intercantonal, tout comme les moyens d'enseignement.

## **Sécurité : police du feu 2009**

Le Conseil d'Etat a informé l'ARVR de la situation du dossier concernant la réorganisation police du feu, qui remonte à 1960. La situation actuelle - couche communale, couche régionale (centre de secours) et couche SIS - est onéreuse, avec un coût sensiblement plus élevé dans canton de Neuchâtel par rapport à moyenne suisse .

Un travail de fond a ainsi été mené par l'Etat en concertation avec les villes, les communes et les corps de sapeurs-pompiers, dont il est ressorti qu'il faut envisager de se séparer de l'une des couches et d'avoir une relation plus directe avec les corps de sapeurs-pompiers. Un avant-projet de rapport est en voie d'élaboration.

### **Fusion des communes**

Après avoir planché durant la précédente législature sur un projet de fusion sous forme de grappes, la majorité des communes du Val-de-Ruz, sous l'impulsion des communes de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane vont maintenant mener une réflexion relative à une fusion à l'échelle du Val-de-Ruz. Une réunion toute prochaine se tiendra symboliquement dans la plus petite commune du Val-de-Ruz, soit Engollon. L'objectif consiste à concrétiser un projet de convention de fusion des 16 communes et à le soumettre au vote populaire durant cette législature.

Le Conseil d'Etat a noté que le fonds d'aide aux communes existe toujours pour favoriser les fusions de communes, disposant encore 8 à 10 millions à disposition jusqu'en 2010. Il a rappelé qu'une éventuelle prolongation du soutien à la fusion des communes au-delà de ce terme relève de la compétence du Grand Conseil. Il a par ailleurs relevé que les fusions menées au Val-de-Travers et à La Tène montrent bien le dynamisme que peut créer ce type de regroupement, ajoutant que des réflexions sont actuellement aussi menées ailleurs dans le canton.

Neuchâtel, le 22 juin 2009